Commune de Bouix

Enquête publique conjointe sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de révision du zonage d'assainissement

Par arrêté n°1-2019 du 11 janvier 2019, le Maire de Bouix a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et sur le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune.

A cet effet, M. Gérard POTEL, ingénieur en Chef des Télécommunications en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par M. le Vice-Président du Tribunal Administratif de Dijon.

L'enquête se déroulera à la mairie du 18 février au 21 mars 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le jeudi 28 février 2019 de 14 heures à 17 heures
- le samedi 9 mars 2019 de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 21 mars 2019 de 14 heures à 17 heures

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie ainsi que sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/1100.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- Sur le registre unique d'enquête publique
- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1100
- Par courrier postal avant le 21 mars 2019 à 17 heures à l'attention de M. Gérard POTEL, Commissaire-Enquêteur au siège de l'enquête, Mairie de Bouix, Le Bourg, 21 330 BOUIX
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1100@registre-dematerialise.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune.

Toute personne peut, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique

Le Maire,

MAIRIE DE BOUIX * 21330 CÔTE D'OR *

gs